

Rural

INFORMATIONS

CODE PRODUIT

DRU041A

PUBLIC CONCERNÉ :

Notaires et collaborateurs pratiquant le droit rural

NIVEAU

■ Expert

DURÉE

🕒 0.28 jour(s) (2,0 heures)

PRÉREQUIS :

Aucun prérequis exigé, toutefois des connaissances de base en droit rural sont conseillées vous permettront de suivre cette formation dans les meilleures conditions. Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

MODALITÉS D'EXÉCUTION

Formation en présentiel ou Visioformation

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en oeuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

MODALITÉS TECHNIQUES

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

MODALITÉS D'ENCADREMENT

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Émargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'émargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Évaluation à chaud à l'issue de la formation :

Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

REMISE D'UNE ATTESTATION

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

Focus sur le contrôle des structures et le notariat

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- De comprendre ce qu'est la réglementation relative au contrôle des structures, véritable « permis d'exploiter » la terre agricole en France
- De vérifier que cette réglementation est respectée par les parties : condition de validité en cas de bail rural ; condition d'efficacité de l'acte en cas de vente du bien agricole

CONTENU :

LA GENÈSE DU CONTRÔLE

L'EFFICACITÉ DE L'ACTE

L'OBJET DU CONTRÔLE

LES INSTRUMENTS DU CONTRÔLE

LA NATURE DU CONTRÔLE (PERSONNES ET BIENS)

L'EXPLOITATION SOUS FORME SOCIÉTAIRE